



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

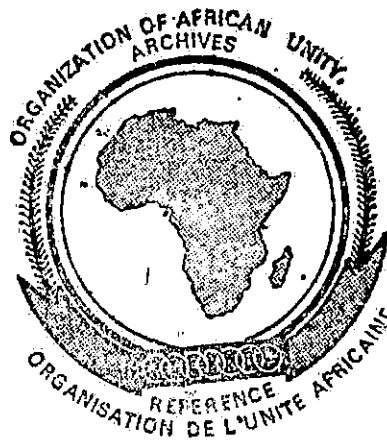
Secretariat
B. P. 3243

أديس أبابا
Addis Ababa

CM/713/Rev.2 (XXVI)

CONSEIL DES MINISTRES
VINGT SIXIEME SESSION ORDINAIRE
ADDIS ABEBA - FEVRIER 1976

RAPPORT DU COMITE DES 12



C 17 0713

MIGROFICHE

RAPPORT DU COMITE DES 12

1. Le Comité des 12 a tenu deux réunions les 23 et 26 février 1976 pour examiner le rapport du sous-comité des Ambassadeurs du Comité des 12 et adopté son propre rapport.
2. Au cours de la réunion du 19 décembre 1975 que le sous-comité a tenu le Secrétaire Général a informé le sous-comité de l'action qu'il avait entreprise depuis le Sommet de Kampala.
3. Ainsi en application de la Résolution AHG/Res.73 (XII) adoptée lors de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine réunie en sa 12ème session ordinaire à Kampala du 28 juillet au 1er août 1975 le Secrétaire Général a, exécutant ses recommandations:

Adressé pour étude aux Etats membres par Note Verbale No. CAB/GM/70/II/32 en date du 21 août 1975 deux copies de l'Avant-Projet de Déclaration et de Programme d'Action sur la Coopération Afro-Arabe. Les observations attendues des Etats après examen du document n'ont pu parvenir au Secrétariat dans les délais impartis de deux mois. Par Note Verbale référence CAB/GM/70/II/86 du 22 décembre 1975 le Secrétaire Général a rappelé la teneur de la Note CAB/GM/70/II/32 du 21 août 1975 en vue d'obtenir avant le 24 décembre 1975, les commentaires des Etats membres sur le projet qui leur était soumis pour étude.

Les pays suivants ont envoyé des réponses:

Tanzanie, Gambie, République Populaire du Bénin, République Démocratique du Soudan, République Unie du Cameroun, Maroc, Sénégal, Libye, Egypte, Burundi.

4. Au cours de la même réunion le Comité a demandé au Secrétaire Général de réunir un certain nombre d'informations sur:

A. L'utilisation du Fonds d'Urgence des 200 millions de dollars tant par la Ligue Arabe que par la BAD ;

B. La situation en ce qui concerne la deuxième tranche promise des 200 millions de dollars ;

C. Les contributions promises par les Etats africains producteurs de pétrole après les missions du Comité au Congo, au Gabon et au Nigéria ;

D. Le point des négociations entre les deux Secrétariats de la Ligue Arabe et de l'OUA en ce qui concerne les formules de dévolutions des Fonds attribués aux Etats, formules destinées à éviter tout malentendu de part et d'autre.

5. Le Comité a pris note de la proposition formulée par la Ligue Arabe en vue de la réunion conjointe des Ministres de l'OUA et de la Ligue Arabe le 20 mars 1976 en Egypte.

6. Le Secrétaire Général a informé les membres du sous-comité des Ambassadeurs de l'intérêt qu'a manifesté la République du Sénégal sur le développement du processus devant aboutir au Sommet Arabe-Africain et de la disponibilité du Sénégal d'héberger, si cela lui était demandé, la réunion conjointe ministérielle après Mars.

7. Au cours de sa réunion du 17 février 1976, le sous-comité a eu à examiner les points A-B-C-D du paragraphe 4 ci-dessus sur la base des informations fournies par le Secrétaire Général, ainsi qu'un point E supplémentaire relatif à la réunion ministérielle conjointe.

8. Pour le point A: Utilisation du Fonds d'Urgence des 200 millions de dollars tant par la Ligue Arabe que par la BAD:

a) le tableau joint en annexe, obtenu auprès de la Ligue Arabe donne des informations sur la répartition du Fonds d'Urgence;

b) Ce tableau inclut la part de Fonds géré par la Banque Africaine de Développement, sont les détails sont les suivants:

Sur la dotation de vingt millions de dollars EU de l'Algérie pays donateur, 14, 45 millions de dollars ont été répartis de la manière suivante:

Cameroun	2.850.000
Ghana	4.400.000
Guinée	800.000
Guinée Bissau	1.000.000
Niger	2.700.000
Haute Volta	<u>2.700.000</u>
	14.450.000

c) Le Représentant de la Ligue Arabe a informé le Comité que 176 millions, 600 avaient été souscrits sur les 200 millions prévus en raison de la décision de la Ligue Arabe de ne pas inclure les Etats Africains, de la Ligue Arabe non producteurs de pétrole au bénéfice du Fonds.

Le Comité a souhaité que le reliquat, y compris les 5, 55 millions restant à la BAD, soit versé et réparti conformément aux critères fixés à Dar-es-Salaam et en tenant compte de l'accession de nouveaux pays africains à l'Indépendance.

Le Comité a également souhaité qu'à l'avenir, les pays africains de la Ligue Arabe non producteurs de pétrole soient inclus dans la liste des pays africains bénéficiaires du Fonds.

9. Point B : La situation en ce qui concerne la deuxième tranche promise des 200 millions de dollars

Le Secrétaire Général a indiqué que selon les informations reçues de la Ligue Arabe, 70 millions seulement étaient disponibles. Le Secrétaire Général a fait connaître au comité qu'il avait demandé au Secrétaire Général de la Ligue Arabe de ne pas procéder à la répartition même partielle de ce Fonds, l'OUA devant dégager de nouveaux critères qui devront servir de base à la répartition.

10. Point C : Les contributions des Etats Africains producteurs de pétrole

Selon les informations reçues de la BAD, des pays africains producteurs de pétrole n'ont pas encore apporté de contributions au Fonds d'Urgence.

Le Secrétaire Général a adressé des Notes Verbales aux Ambassades du Nigéria et du Gabon à Addis Abéba ainsi qu'une lettre au Ministre des Affaires étrangères du Congo afin d'avoir des informations à ce sujet. Il est souhaitable d'obtenir ces informations au cours de cette réunion.

11. Certains membres du comité ont exprimé le sentiment que des efforts nouveaux soient faits en direction des pays qui avaient donné déjà des assurances relatives aux versements qu'ils se proposaient de faire.

.../...

Point D

12. Le Comité a fortement recommandé que des négociations puissent avoir lieu entre les deux Organisations pour éviter à l'avenir tout malentendu ou des décisions non concertées et trouver des procédures d'attribution de Fonds qui soient acceptables à toutes les parties. Il a suggéré à ce propos qu'un organe technique composé des représentants de l'OUA, de la Ligue Arabe, de la BAD, de la BADEA puisse être mis sur pied pour aider à la recherche de solutions appropriées.

13. Le Comité a demandé au Secrétaire Général de prendre des dispositions nécessaires en vue de la réunion du comité technique chargé de proposer de nouveaux critères devant servir de base à la répartition de la nouvelle tranche du Fonds d'Urgence. Les recommandations du Comité technique composé des représentants de la BAD, de la BADEA et de la CMA devront être soumises au Comité des douze pour examen.

14. Point E : Réunion Ministerielle conjointe

Le Secrétaire Général a informé le Comité de l'invitation formelle du Gouvernement du Sénégal pour la tenue de la réunion ministérielle à Dakar en mars ou avril.

15. Compte tenu de la proposition de la Ligue arabe et de l'Égypte d'accueillir en Égypte la réunion ministérielle conjointe, le Comité a proposé aux représentants du Sénégal et de l'Égypte de se consulter afin de proposer le lieu de la réunion, conjointement avec le Secrétaire Général de l'OUA, et la Ligue Arabe.

ETAT REGAPITULATIF DE L'UTILISATION DU FONDS D'URGENCE

CM/713/Rev. 2 (XXVI)

Page 6

LIGUE DES ETATS ARABES
DEPARTEMENT DES AFFAIRES AFRICAINES

LEAGUE OF ARAB STATES
DEPARTMENT OF AFRICAN AFFAIRS

DATE : 6 FEVRIER 1975
DATE : 6 FEBRUARY 1975

N°	PAYS / COUNTRIES	50% du prêt	DATE DE SIGNATURE (1ère Tranche)	DATE DE SIGNATURE (2ème Tranche)	REMARQUES
		50% of loan	DATE OF SIGNATURE (1st instalment)	DATE OF SIGNATURE (2nd instalment)	REMARKS
		\$			
1	Botswana	2.700.000	1/ 2/75	27/ 2/75	
2	Burundi	1.000.000	3/12/74	29/ 4/75	
3	Cameroun	2.850.000	BAD/ADB	19/ 2/75	
4	Côte d'Ivoire	3.600.000	BAD/ADB	XXXXXXXX	
5	Bénin	1.200.000	17/12/74	27/11/75	
6	Ethiopie	7.100.000	25/ 1/75	1/ 2/75	
7	Gambie	0.350.000	24/10/74	11/ 6/75	
8	Ghana	4.400.000	BAD/ADB	27/ 5/75	
9	Guinée	0.800.000	BAD/ADB	XXXXXXXX	
10	Guinée Bissau	0.250.000	2/12/74	BAD/ADB	
11	Guinée Equatoriale	0.250.000	10/11/74	25/ 2/75	
12	Haute Volta	2.700.000	BAD/ADB	9/ 2/75	
13	Ile Maurice	1.350.000	15/ 2/75	18/ 3/75	
14	Kenya	1.800.000	23/ 1/75	11/ 2/75	
15	Lesotho	1.400.000	16/12/74	24/ 5/75	
16	Libéria	1.800.000	17/10/74	1/ 4/75	
17	Madagascar	2.400.000	18/11/74	11/ 9/75	
18	Malawi	3.750.000	14/11/74		Bloqué/Blocked

x Les croix signifient que les bénéficiaires n'ont pas encore touché la 2ème tranche.

N°	PAYS / COUNTRIES	50% du prêt	DATE DE SIGNATURE (1ère Tranche)	DATE DE SIGNATURE (2ème Tranche)	REMARQUES
		50% of loan	DATE OF SIGNATURE (1st instalment)	DATE OF SIGNATURE (2nd instalment)	REMARKS
19	Mali	\$ 3.900.000	28/10/74	14/ 5/75	
20	Niger	2.700.000	BAD/ADB	30/ 1/75	
21	Ouganda	5.650.000	13/10/74	20/ 1/75	
22	Rwanda	1.000.000	3/11/74	11/ 2/75	
23	République Centrafricaine	1.200.000	21/11/74	29/ 1/75	
24	Sénégal	3.750.000	15/ 1/75	13/ 3/75	
25	Sierra Léone	1.800.000	7/12/74	12/ 2/75	
26	Swaziland	2.100.000	27/ 1/75	25/ 5/75	
27	Tanzanie	7.100.000	17/10/74	15/ 2/75	
28	Tchad	4.400.000	6/11/74	1/ 2/75	
29	Togo	0.900.000	BAD/ADB	XXXXXXXX	
30	Zambie	6.350.000	28/12/74	20/ 3/75	
31	Zaire	6.200.000	8/ 6/75	8/ 6/75	



Mozambique	Un million \$	(8/11/75)
Angola	Un million	XXXXXXXXXX
Sao Tomé et Príncipe	1 million	(31/ 8/75)
Comores	1 million	(17/ 1/76)
Cap Vert	1 million	(18/11/75).

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1976-02

Report of the Committee of Twelve

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/9637>

Downloaded from African Union Common Repository